

26.06.2020

## Allègement de la charge administrative des institutions de soins

Le Conseil fédéral ayant décidé de mettre fin à la situation extraordinaire le 19 juin 2020, les allègements des charges administratives liées à la saisie des besoins en soins et à la collecte des indicateurs de qualité médicaux sont en principe supprimés eux aussi. **L'OFSP a toutefois confirmé que les établissements médico-sociaux dans lesquels de nouveaux cas de COVID-19 apparaissent et qui se retrouvent de ce fait dans une situation extraordinaire peuvent au besoin appliquer à nouveau ces allègements de nature administrative tant que la charge de travail accrue persiste.** Cette règle s'applique aussi aux institutions au service des personnes en situation de handicap qui décomptent leurs prestations via la LAMal. **Cela veut donc dire que l'on renonce à l'évaluation des besoins ordinaire et régulière :**

- Partout où cela est possible, la procédure simplifiée rendue possible par les instruments d'évaluation des besoins en soins est mise en œuvre. Ces instruments assurent l'information vis-à-vis des clients. Q-Sys AG a déjà mis en place cette procédure avec une réduction de la période d'observation à trois jours, BESA Care avec la possibilité de désactiver les instruments d'évaluation, et le système Plaisir avec la possibilité d'utiliser PLEX. Les institutions peuvent poser leurs questions à ce sujet directement à leurs fournisseurs d'instruments d'évaluation des besoins en soins.
- **Collecte des indicateurs de qualité médicaux dans le cadre de l'évaluation des besoins**  
La collecte des indicateurs de qualité médicaux est interrompue à condition que les établissements médico-sociaux, les maisons de retraite et les institutions au service des personnes en situation de handicap concernés obtiennent de ce fait un allègement de la charge administrative.

---

Du côté de CURAVIVA Suisse et de senesuisse, monsieur Daniel Domeisen est chargé du traitement des points abordés. Toutes les questions peuvent lui être adressées directement : 079 221 91 22 ; [d.domeisen@curaviva.ch](mailto:d.domeisen@curaviva.ch)